

CHSCT DU 17 AVRIL 2020 RELEVÉ DE DÉCISIONS

A la demande des organisations syndicales Solidaires, FO et CGT, un CHSCT s'est tenu en mode distancié, dans le cadre d'une audio conférence, le vendredi 17 avril dernier, sous la présidence de M. Pascal ROTHE, DDFIP du Var, Président du CHSCT, et en « présence » de nombreux participants.

Nos demandes :

- un état des lieux sanitaires précis (au 17 avril 2020).
- un état des lieux tout aussi précis des effectifs en présentiel, en télétravail et sous statut d'empêché, services par services,
- les plans d'installation des zones d'accueil téléphonique et de gestion des courriels, ou à défaut le descriptif des zones d'installation par SIP : nombre de bureaux par pools de 2, 3 ou 4, nombre d'agents installés sur chacun de ces pools ; bien entendu la même demande couvre les services associés, tels que les PCRPs.
- le descriptif des modes d'organisation alternatifs éventuellement mis en place : déport du téléphone et des courriels à domicile par exemple : qui est concerné, où, avec quel matériel, quel est le statut des agents concernés (télétravailleurs, empêchés...),
- le cahier des charges en matière de nettoyage comportant la prise en compte des prestations supplémentaires résultant de la crise sanitaire.

Le président a tenu à souligner que selon la note de cadrage de la DG fixant les conditions de déroulement de la campagne déclarative des revenus, le pourcentage de présence des équipes sera évalué par les chefs de service (CDS) en fonction des flux (téléphone/mail/déclarations à saisir).

Le DDFIP a aussi précisé que les mesures prises en terme de protection sanitaire découlent localement des directives gouvernementales et de celles de la DG . Il indique qu'il y a un partage des responsabilités : l'employeur est pénalement responsable, mais les employés ont aussi des responsabilités.

1- Recommandations sanitaires

Le docteur Verdières (médecin de prévention MP) rappelle les préconisations :

- lavage des mains au savon ou au gel hydroalcoolique
- **distance de 2m entre chaque bureau** (position statique) et de 1m lors de déplacements
- désinfection (lingettes, alcool..) des matériels communs (téléphone, clavier, imprimante...)

- les personnes dites fragilisées doivent rester chez elles
- celles en suspicion covid sont placées en quatorzaine (consultation téléphonique avec le médecin de prévention avant reprise + questionnaire)
- les personnes dont le conjoint est de santé fragile doivent contacter le MP
- En cas de COVID avéré, à l'issue de l'arrêt maladie délivré par le médecin traitant, **les agents doivent contacter le médecin de prévention**. Attention : tous les agents ne signalent pas leur contamination
- les équipes en présentiel doivent être restreintes et avec, si possible, des horaires décalés

Pour le docteur Verdières, les tests ne sont pas assez fiables, et la DGFIP fait le maximum pour les agents : venir travailler dans ces conditions présente selon elle moins de risques que de rester confiné.

2- Nettoyage

Le sujet de l'entretien de nos locaux est souvent évoqué dans cette instance. Les difficultés avec le prestataire actuel sont connues. Dans le cadre de la crise, des consignes claires ont été données, il appartient aux gestionnaires de site de s'assurer de leur application : attention particulière aux bureaux occupés, poignées de portes... Des produits sanitaires ont été fournis.

*A la demande de **FO finances 83**, il a été rappelé aux CDS la nécessité de laisser les portes de communication et des bureaux OUVERTES, en conformité avec les recommandations sanitaires.*

*De plus, **FO** a demandé une augmentation du volume horaire du personnel Berkani : En effet, même si le nombre d'agents présents ne devra pas excéder au maximum 45 % des effectifs (notamment dans les SIP), ils seront repartis dans la totalité des bureaux, afin de respecter les consignes sanitaires de distanciation (occupation minimale des locaux).*

La surface à entretenir est donc la même mais les consignes sont beaucoup plus strictes, il est donc nécessaire d'y apporter toute l'attention nécessaire.

3- Matériel

Gel hydroalcoolique, gants, lingettes et spray désinfectant, ainsi que les « charlottes » (protection de casque téléphoniques) ont été distribués dans les services. En cas de manque, les gestionnaires doivent faire remonter à la division BLI (stocks).

Les gestionnaires sont aussi incités à utiliser leur carte achat.

En ce qui concerne les panneaux plexiglas destinés à protéger les agents lors de la réception (future) du public, les 50 pièces commandées par la DDFIP du var ont été livrées. La commande de la Délégation est en cours.

FO finances 83 a attiré l'attention de la direction sur les cloisons de protection mises en place dans les cellules RCT (accueil téléphonique).

En effet, dans la plupart des sites, les cloisons plexiglas pleine hauteur permettent une protection des agents. Attention cependant à une « surpopulation » de ces cellules, les distances ne pouvant être respectées lors de la circulation des agents, et l'ambiance phonique risquant de poser des difficultés.

*Cependant, une attention particulière est demandée par **FO** sur les cloisons amovibles de la cité de Toulon. Ces cloisons étant des protections phoniques (en mousse, moquette?), ne sont pas covid compatibles.*

La direction en prend acte et va faire le nécessaire.

FO a aussi demandé qu'un recensement soit effectué afin de connaître les besoins en **casques bi oreilles**. En effet, le nombre d'agents positionnés en accueil téléphonique augmentant, il est nécessaire de connaître les nouveaux besoins.

En ce qui concerne les **masques**, sujet controversé, la DDFIP du var a été dotée et a reçu quelques milliers de masques chirurgicaux jetables. Elle reste en attente des consignes d'attribution.

A ce jour, seuls les agents recevant du public ont la possibilité d'utiliser un masque.

Le docteur Verdières rappelle que le port du masque est inutile dans les bureaux, dès lors que la distance de séparation est respectée.

4- Campagne IR

Malgré les demandes de report, la campagne s'ouvrira bien le lundi 20 avril, en mode UNIQUEMENT distanciel (AUCUNE réception physique, même de manière exceptionnelle).

Le ministre devrait tenir une conférence de presse mardi 21, et les directeurs relayeront localement ces informations. Des affiches indiquant ces modalités de crise seront apposées sur les sites.

Le DDFIP précise : « La communication sera portée sur la volonté du gouvernement de maintenir une campagne afin de ne pas pénaliser les concitoyens qui pourront contacter nos services en toute sécurité (téléphone, mails).

Il est fait en sorte que la campagne IR puisse se dérouler dans sa phase déclarative et dans celle du recouvrement, et de respecter les dates butoirs, afin que l'émission des avis puisse permettre l'octroi de prestations sociales, essentiels en ces temps.

Le contexte est inédit, l'évolution du périmètre du PCA (plan de continuité d'action) tient compte de ces difficultés.

Les modalités de la campagne post confinement seront examinées ultérieurement (manque d'éléments).»

L'équipe de la DDFIP rappelle que la déclaration papier doit être résiduelle et marginale, dans un département ayant accès à internet (à l'exception de quelques communes du haut var).

Quelques informations pratiques :

- En ce qui concerne les appels téléphoniques, les centres de contacts sont opérationnels sur tout le territoire national, les vérificateurs des DIRCOFI apportant leur soutien
- Les e-contacts clairement identifiés seront traités par les centres de contact (sauf ceux concernant les impôts locaux ou identifiés autres)

Au plan local :

- les brochures papiers seront livrées en milieu de semaine prochaine
- les liens sont disponibles sur Ulysse var (Fiches pratiques, FAQ, diaporama...)
- le maximum d'EDR a été mobilisé afin d'aider les cellules RCT et les secteurs de gestion (assiette)
- les PCRPs pourront venir en renfort en présentiel pour la réception téléphonique en fonction des flux. Ils apporteront leur appui technique aux SIP. Une documentation d'aide est en ligne
- l'excédent des e-contacts sera traité par les brigades de vérification
- les PCE prendront la relève du soutien « fonds de solidarité », afin d'aider les équipes lors du retraitement local des anomalies
- Un déport des lignes téléphoniques vers le RDC du SIP de Toulon a été demandé.

ATTENTION : Le roulement de la totalité des équipes en présentiels (1j/2) continuera à être effectif.

5- Questions diverses.

Frais de restauration : la note RH1A diffusée aux CDS prévoit que les agents relevant du PCA, présents physiquement et qui ne disposent plus de restaurations collectives du fait de leur fermeture, peuvent bénéficier du remboursement des frais de repas à hauteur de 17,5 euros /j.

Il est demandé aux agents concernés de fournir une attestation sur l'honneur pour la période du 17 mars (début du confinement) au 15 avril (date de la note).

Cependant, à compter du 16 avril, les agents doivent produire un justificatif des frais de repas.

FO finances 83 est intervenu afin de demander un allègement de ces consignes. En effet, elles vont à l'encontre des recommandations sanitaires en obligeant les agents à sortir chaque jour acheter leur repas, et sont en plus très chronophage, aussi bien pour les agents (saisie FDD), pour les CDS (contrôle et validation) que pour les équipes de direction.

La direction en convient et fait remonter afin que d'autres modalités soient mises en œuvre. A noter que l'utilisation de la carte Apetiz est toujours possible actuellement.

Ordonnance Congés/ARTT :

Solidaires, FO et CGT marquent leur opposition à cette ordonnance. Les agents en confinement ne sont pas responsables de leur situation, de leur affectation sur des missions « non prioritaires » et sur le manque de moyens de l'administration à les doter de matériel. Ils ne sont pas en congés. Ils n'ont fait que respecter les consignes. Les 3 OS interpellent le directeur sur la complexité psychologique de la reprise lors du déconfinement.

Le DDFIP ne souhaite pas discuter sur ce sujet mais appliquera les directives DGFIP avec rigueur.

Cependant, à la demande des OS, un groupe de travail sera organisé avec l'ensemble des acteurs médico-sociaux afin de préparer au mieux cette reprise.

La préoccupation principale de vos représentants **FORCE OUVRIERE** dans ce contexte de crise sanitaire est bien évidemment **vos** santé. C'est la raison pour laquelle nous essayons, dans un souci permanent de pragmatisme et d'efficacité, de faire en sorte que les prescriptions sanitaires soient appliquées dans leurs moindres détails. On peut nous reprocher d'être trop tatillon ! Qu'importe, votre santé n'a pas de prix.

Vous trouverez à toutes fins utiles en PJ le guide des bonnes pratiques édité par le secrétariat général dans le contexte COVID 19.